



DEUX DISPOSITIFS POUR ACCOMPAGNER LES CANDIDATS EN SITUATION DE HANDICAP OU PRÉSENTANT UN TROUBLE DE SANTÉ INVALIDANT



Renseigner sa fiche de liaison pour préparer la rentrée
dans les meilleures conditions

La fiche de liaison

Cette fiche vous permet de faire connaître à votre futur établissement votre situation, les aménagements dont vous avez bénéficié pendant votre scolarité et vos besoins pour la rentrée.



- Elle est accessible depuis votre **dossier Parcoursup (rubrique profil/handicap)** et vous pouvez la renseigner ou la compléter à tout moment



- **Cette fiche n'est pas obligatoire** et elle n'est pas transmise aux formations pour l'examen de votre dossier.

Comment faire ?

Quand vous avez accepté de manière définitive la formation de votre choix, transmettez-la au référent handicap de votre futur établissement :



- Assurez-vous que la fiche est complète et bien renseignée



- Les coordonnées du **réfèrent handicap** sont disponibles sur chaque fiche de présentation des formations sur Parcoursup

Grâce à la **fiche de liaison**, le référent handicap pourra évaluer vos besoins et échanger avec vous sur les aménagements dont vous pourrez bénéficier à la rentrée.



N'hésitez pas à contacter le **réfèrent handicap** si vous avez des questions, c'est votre contact privilégié.



**Demander le réexamen de son dossier,
en faisant une demande motivée au recteur**

Dans quels cas ?

**19
mai**

- **À partir du 19 mai**, si vous ne recevez que des réponses négatives ou si les modalités d'accueil de la formation que vous souhaitez accepter ne sont pas compatibles avec votre situation / vos besoins particuliers, ou si un changement est intervenu dans votre situation après la confirmation de vos vœux

**8
juillet**

- **À partir du 8 juillet**, si vous n'avez toujours aucune proposition d'admission

Vous pouvez demander au recteur le réexamen de votre dossier en vue d'obtenir l'inscription dans un établissement particulier

Comment faire ?

Solliciter la **Commission d'accès à l'enseignement supérieur (CAES)** de votre académie, pour faire valoir votre situation particulière (besoins d'accompagnement, de compensation, de soins, de transport...), explicitée par des éléments précis, en envoyant :



- Un message via la rubrique contact de votre dossier Parcoursup,



- ou un courrier postal adressé au recteur de la région académique.

Comment la CAES étudie les dossiers ?

Elle étudie votre demande d'inscription en fonction de vos besoins et de votre situation.



- Si vous avez renseigné votre fiche de liaison, elle en prend connaissance (cette fiche n'est pas obligatoire).



- La CAES peut vous demander des justificatifs et appréciera les circonstances exceptionnelles que vous avez explicitées.

Si votre demande est recevable, le recteur pourra vous faire une proposition d'inscription dans un établissement adapté à votre situation et à votre projet d'études supérieures.

Des questions ?

parcoursup.fr

- La rubrique questions fréquentes
- Boite contact depuis votre dossier

Le numéro vert 0 800 400 070

accessible aux personnes
sourdes ou malentendantes

